



**LE COMITÉ DE GESTION
DE LA CAISSE DES ÉCOLES
DU 18^{ème} ARRONDISSEMENT**

Séance du 12 mars 2018

Objet : Autorisation du Comité de gestion pour la signature d'une convention avec le Collège Utrillo

Exposé des motifs

Il est soumis ce jour au vote la possibilité pour M. le Président du Comité de Gestion de signer une convention avec le Collège Utrillo.

La Caisse des écoles doit matérialiser ses liens avec le collège Maurice Utrillo pour lequel elle organisera le service de restauration scolaire à partir de la rentrée 2018. Une convention doit être signée entre les deux Etablissements.

Le projet de convention est annexé au présent projet de délibération.

Annexe 1 : Convention de gestion du service de restauration scolaire.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Délibération

Le Comité de gestion,

- Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon ;
- Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L 212-10 à L 212-12 relatifs aux Caisses des écoles ;
- Vu le projet de convention entre la Caisse des écoles et le collège Maurice Utrillo, relatif à l'organisation de la restauration scolaire ;
- Vu le projet de délibération du 12 mars 2018 par lequel Monsieur le Président soumet à l'autorisation du Comité de gestion la signature de convention ;

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : est approuvée la convention concernant l'organisation de la restauration scolaire avec le collège UTRILLO ;

Article 2 : Monsieur le Président de la Caisse des écoles est autorisé à signer la dite convention, conclue pour l'année scolaire 2018-2019, reconductible 2 fois tacitement, soit pour une durée maximum de 3 ans ;

Article 3 : La Directrice de la Caisse des écoles est chargée de la bonne exécution des conventions ;

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Région Ile de France, Bureau du Contrôle de la Légalité,
- Madame la Principale du collège Maurice Utrillo
- Madame la Directrice des Affaires Scolaires de la Ville de Paris

Fait à Paris, le 12 mars 2018

Le Maire du 18^{ème} arrondissement
Président de la Caisse des écoles


Eric LEJOINDRE